



1^{ère} Consultation formelle sur le Pacte mondial sur les réfugiés Palais des Nations, Salle XVIII, Genève

Déclaration du Bénin

La Délégation du Bénin s'associe à la déclaration faite par le Togo, au nom du Groupe Africain.

Elle remercie le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, pour l'Initiative de l'élaboration du Pacte Mondial sur les Réfugiés, et pour l'approche ouverte et participative qui est suivie.

Elle voudrait souligner la nécessité que durant ce processus, les préoccupations, priorités, moyens et stratégies contribuant à une meilleure protection des réfugiés soient reflétés dans le document du Pacte Mondial sur les Réfugiés.

La Délégation du Bénin voudrait mentionner, entre autres :

- la prévention de la survenance des épisodes de déplacements de personnes et Groupe de réfugiés ;
- le traitement des facteurs et causes des déplacements des réfugiés ;
- le respect des droits de l'Homme et de la dignité des personnes réfugiés et l'application des principes cardinaux contenus dans la Convention de 1951 et autres Instruments juridiques internationaux pertinents, y compris le non refoulement des réfugiés ;
- l'organisation de la préparation, de l'accueil et du séjour des Réfugiés, ainsi que de leur retour et réinstallation ;
- le partage des responsabilités et des charges ;
- le développement d'activités permettant d'assurer l'éducation, la santé et l'alimentation des Réfugiés ;
- la formulation et la mise en œuvre effective et suivi de projets et programmes opérationnels visant à assurer l'intégration et l'autonomisation des Réfugiés dans leurs pays d'origine ;
- la fixation de repères sous forme d'indicateurs chiffrés et mesurables.

Enfin, l'évaluation régulière de la situation des réfugiés devra être assurée de façon concertée entre les différentes Parties.

Je vous remercie.

*****@*****